

Projet Pédagogique et éducatif

I. DESCRIPTION

Type du Centre :

Organisateur :

Implantation géographique du Centre :

Téléphones :

Mail :

Public :

Effectifs des enfants (estimation) :

Effectifs de l'équipe d'animation :

Assistants sanitaires :

Médecin de proximité :

Cotisation annuelle :

II. LE PATRONAGE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Venant en aide aux parents dans leur tâche éducative, et prolongeant celle-ci, le Patronage offre aux garçons le cadre favorable à leur développement et à leur épanouissement, dans une atmosphère d'amitié joyeuse et simple.

C'est pourquoi :

- ✓ Le Patro cherche à **structurer et unifier** leur personne, autour de vertus solides, par le biais d'activités adaptées (détente et jeux variés) et d'un suivi personnel.
- ✓ Au plus tôt, le Patro se propose aussi de **responsabiliser votre enfant**, par le service et la participation à l'animation au sein de l'œuvre.
- ✓ Petite société, le Patro est enfin un cadre unique pour un **apprentissage de la vie en commun**.

Le Patro est donc un **vrai lieu de vie, soutien et complément de la vie familiale et scolaire**, où chaque enfant pourra grandir, dans une atmosphère d'amitié joyeuse et simple.

III. PROJET ÉDUCATIF DE L'ORGANISATEUR

L'Association **Patronages** et **Missions** a pour vocation de promouvoir des œuvres éducatives et sociales, instituées en faveur des jeunes et des adultes des milieux défavorisés.

Elle organise en particulier des accueils de loisirs et des séjours de vacances pour contribuer, en collaboration avec les parents et en prolongement de l'école, à la formation humaine des enfants et des jeunes des agglomérations urbaines.

-Son action auprès de ces enfants et de ces jeunes vise à :

✓ **Épanouir** le caractère de chacun : maîtrise de soi, goût de l'effort, sens du service et de la responsabilité, prise d'initiatives, sens social, respect des autres et loyauté.

✓ **Ouvrir** l'intelligence : découverte des richesses humaines et des différences par des relations nouvelles, estime du vrai, contact avec la nature et sensibilisation à son respect.

✓ **Développer** la conscience : civisme, sens du bien commun, compréhension et intériorisation de la loi, jugement personnel.

-À ces fins, l'Association s'inspire, en l'actualisant, de la tradition du Patronage :

✓ **Un lieu de vie accueillant**, au cœur du quartier ; une ambiance familiale ; des activités simples et variées.

✓ **Un personnel d'encadrement** disponible, dans un esprit bénévole, attentif à chacun, soucieux de se former.

✓ **Une pédagogie** qui s'appuie sur un riche patrimoine de jeux collectifs ; une manière adaptée de responsabiliser chacun ; des petits temps de formation.

✓ **La connaissance de chaque enfant** et le contact avec sa famille, pour contribuer à son développement personnel, dans le respect de son rythme propre.

-Enfin, chaque été, l'Association propose des séjours de vacances pour les enfants fréquentant ses accueils de loisirs, temps privilégié pour intensifier son action éducative et offrir des loisirs dépaysants aux plus défavorisés.

IV. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES CONSÉQUENTS

✓ Épanouir le caractère de chacun :

- **maîtrise de soi** : apprentissage par l'enfant à dominer et non pas subir ses caprices, ses colères, ses tentations d'insultes, de discrimination et de violence...

- **goût de l'effort** : apprentissage au dépassement de soi, tant en termes physiques qu'intellectuels, psychologiques et moraux.

- **sens du service et de la responsabilité** : initiation au dévouement, à la gratuité, et à assumer des petites fonctions au sein de l'œuvre.

- **prise d'initiatives** : participation des enfants aux projets d'animation et à divers services.

- **sens social** : s'accepter (estime de soi) et accepter l'autre dans sa différence, qu'elle soit raciale, sociale, culturelle ou religieuse.

- **respect des autres** : au-delà de l'acceptation, il y a mieux : le respect, qui doit conduire ensuite à l'estime.

- **loyauté** : apprendre l'honnêteté par le jeu et par le contact avec les responsables du Patro.

✓ Ouvrir l'intelligence :

- **découverte des richesses humaines et des différences par des relations nouvelles** : apprendre à jouer avec des enfants différents ; valoriser les qualités de chacun.

- **estime du vrai** : sensibiliser au réalisme, à la nature des choses, et à la justice.

- **contact avec la nature et sensibilisation à son respect** : apprendre à « en user sans en abuser ».

✓ Développer la conscience :

- **civisme** : apprentissage et mise en pratique des règles de vie commune.

- **sens du bien commun** : développer le sens du « groupe », dans cette petite société qu'est le Patro.

- **compréhension et intériorisation des lois** : en donner l'intelligence aux enfants, dans la mesure de leurs capacités (âge en particulier).

- **jugement personnel** : susciter le point de vue et les avis des enfants dans les multiples activités et événements du Patro.

V. MOYENS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

✓ Épanouir le caractère de chacun :

- **maîtrise de soi** : directeurs et animateurs prendront le temps de l'écoute de chaque enfant.
- **goût de l'effort** : efforts au cours des grands jeux et des activités sportives (élaboration de stratégies de jeu, efforts physiques, sous le contrôle vigilant de la direction) ; efforts intellectuels par le soutien scolaire.
- **sens du service et de la responsabilité** : des responsabilités de distribution des jeux et d'aide à l'arbitrage sont confiées aux jeunes qui sont susceptibles de les assumer (à partir de 10-11 ans).
- **prise d'initiatives** : sondages et avis pris auprès des enfants pour améliorer le fonctionnement.
- **sens social** : inculqué lors des avis dispensés par la direction.
- **respect des autres** : idem. Inviter aussi les enfants à des démarches d'excuses et de pardon si nécessaire.
- **loyauté** : respect des règles des jeux ; arbitrage rigoureux ; mesures d'exclusion (temporaire ou prolongée) du jeu en cas de tricherie. Rencontres avec les responsables pour grandir en honnêteté.

✓ Ouvrir l'intelligence :

- **découverte des richesses humaines et des différences par des relations nouvelles** : constitution socialement "mixte" des équipes lors des grands jeux ; suggérer des activités libres qui favoriseront le "brassage" social et culturel.
- **estime du vrai** : inculqué lors des avis dispensés par la direction
- **contact avec la nature et sensibilisation à son respect** : apprendre à respecter l'environnement d'un petit espace – jeter à la poubelle, ranger ce qu'on a sorti ; ramasser ce qui pourrait traîner...

✓ Développer la conscience :

- civisme : lors des avis dispensés par la direction
- sens du bien commun : développer le sens du « groupe », dans cette petite société qu'est le Patro.
- compréhension et intériorisation de la loi : inculqué lors des avis dispensés par la direction
- jugement personnel : susciter le point de vue et les avis des enfants dans les multiples activités et événements du Patro.

VI. ACTIVITÉS

✓ Pratiques extérieures : grands jeux collectifs de terrain (à thèmes, à caractère sportif et/ou d'aventure), organisés notamment chaque mercredi après-midi scolaire.

Football. Basket.

Trottinette, roller et skate

Petits jeux d'extérieur.

Badminton.

✓ Sports (libres) d'intérieurs : foot en salle ; tennis ; ping-pong.

✓ Jeux d'intérieur : baby-foot ; billard ; nombreux jeux de société, bandes dessinées.

✓ Activités manuelles:

✓ Aide aux devoirs et soutien scolaire : fois par semaine, les

VII. L'ESPACE

Deux terrains de jeu en herbe ; une salle de sport ; deux salles de jeu d'intérieur.

Autres espaces verts ou goudronnés à l'extérieur.

VIII. QUELQUES RÈGLES DE VIE POUR TOUS

De l'ordre du « non-négociable »

Le tabac

Il demeure interdit pour tous, à l'intérieur comme à l'extérieur.

L'alcool

Est proscrit pour tous. Aucune consommation n'est admise.

Drogues & stupéfiants

Absolument proscrits.

Toute découverte ferait l'objet d'un renvoi immédiat et définitif.

Portables

Ils ne sont pas autorisés pour 2 raisons (fondées sur l'expérience) : risques d'inattentions multipliées des animateurs - occasions de vol.

IPod, lecteurs MP3, PSP, DS et autres consoles, etc...

Pas autorisés, essentiellement pour risques de vol et de détérioration.

Cartes diverses (Pokémon, catch...)

Elles sont également interdites pour leur mauvais goût et les trafics qui s'en suivent souvent.

AUCUN JEU NE DOIT ÊTRE APPORTÉ PAR LES ENFANTS EUX-MÊMES
SANS L'ACCORD PRÉALABLE ET EXPLICITE DU DIRECTEUR.

IX. OUVERTURES DU PATRO

Ouvert à partir du

- ✓ En période scolaire, le **mercredi** toute la journée, **de**

Une seule condition pour l'inscription :

la régularité hebdomadaire, requise chaque mercredi après-midi scolaire, de 14h00 à 17h15.

Possibilité d'apporter son déjeuner, au besoin réchauffé et pris sur place (à 12h00).

Si l'on ne déjeune pas, **on peut arriver l'après-midi dès 13h00.**

- ✓ Le **samedi** après-midi, **de 14h00 à 17h30.**
- ✓ Le **dimanche** matin **de 9h00 à 12h00.**
- ✓ Les **mardi, jeudi et vendredi, dès 16h15 et jusqu'à 18h15**, pour du **soutien scolaire** (et aide aux devoirs) puis un temps de détente quand les devoirs sont achevés...
- ✓ Au cours des petites vacances (9h30-17h30 ordinairement)
- ✓ Colonie en juillet

X. POINT ESSENTIEL : LA RÉGULARITÉ DU MERCREDI APRÈS-MIDI (EN PÉRIODE SCOLAIRE)

Le Patronage Le Peloux propose à ses membres une éducation humaine, vécue dans un esprit de famille, en collaboration étroite avec les parents. **La régularité de l'enfant, voilà la garantie de cette volonté commune d'éducation. Tout garçon inscrit est tenu d'être présent chaque mercredi après-midi scolaire (14h00-17h15 au moins) aux heures indiquées.**

Toutefois, les garçons ordinairement retenus dans ce créneau-ci pour des raisons **uniquement** scolaires (école spécialisée, internat, apprentissage) peuvent substituer à la présence requise du mercredi celle de chaque samedi après-midi scolaire, de 14h à 17h30 ; ceci est à définir en début d'année scolaire avec la Direction

Par ailleurs, pour des raisons éducatives, de sécurité et d'organisation de l'œuvre, **toute absence, tout retard ou départ anticipé**, tout en demeurant exceptionnels, **doivent être signalés** (téléphone, mail, ou courrier) **et justifiés par les parents, et par eux seulement** auprès de la Direction du Patronage.